

NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETUDES DIRIGEES (année 2009/2010)

ARTICLE 1 : DEFINITION

L'Etude dirigée est un service public organisé par la commune de Noisiel.

Elle s'adresse à tous les élèves fréquentant les écoles élémentaires et représente pour ces derniers un temps de travail réel.

Elle est facultative et payante.

ARTICLE 2 : MISE EN OEUVRE DE L'ACTIVITE

Le contenu et le projet pédagogique de l'étude sont proposés par le Conseil des Maîtres et présentés au Conseil d'école de chaque établissement.

Un responsable d'étude est nommé par le maire dans chaque école. Il est chargé de l'organisation et du fonctionnement des études dirigées pour le compte de la commune.

L'encadrement de cette activité est assuré en priorité par des enseignants volontaires de la commune et à défaut par des intervenants extérieurs à l'Education nationale.

RAPPEL : Il est indispensable soit de souscrire une assurance extrascolaire, soit de fournir une attestation précisant que le risque est couvert dans le contrat responsabilité civile, pour le temps des activités périscolaires.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION DES ELEVES

L'inscription à l'étude dirigée est annuelle.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

La facturation est mensuelle et forfaitaire. Tout mois commencé est dû.

Un abattement forfaitaire de 20 % est appliqué dans les cas suivants :

- absence pour cause de maladie, pour une période d'au moins deux semaines consécutives,
- départ en classe de découverte,
- participation aux activités A.E.P.S. (Activités éducatives périscolaires).

Passé le délai limite de paiement, la somme due :

- * est mise en recouvrement par le Trésor Public, lequel peut exercer toutes poursuites à l'encontre du débiteur,
- * **entraîne l'exclusion de l'enfant à la fréquentation de l'activité, en attente du règlement par la famille de l'intégralité des sommes dues ou en absence de manifestation de celle-ci auprès du service concerné.**

ARTICLE 5 : DUREE

L'étude dirigée a lieu **les lundis, mardis, jeudis et vendredis** de 16 H 30 à 18 H 00, période de détente incluse.

L'étude commence le lundi qui suit le jour de la rentrée des classes et se termine une semaine avant la fin de l'année scolaire.

Il n'y a pas d'étude les veilles de départ en vacances.



VILLE DE NOISIEL

ANNEXE 1

COORDONNEES DES RESPONSABLES DES ETUDES DIRIGÉES

ANNEE 2009/2010

ECOLES	RESPONSABLES	ADRESSE	TELEPHONE
Allée des Bois élémentaire	Mme PINSON	Allée des Chevreuils	01 60 17 59 55
Bois de la Grange élémentaire	Mr M'LIK	7, Place du Bois-de-la-Grange	01 60 17 16 36
La Ferme du Buisson élémentaire	Mme LEYSSENNE	Cours du Buisson	01 60 17 59 46
Jules Ferry (élémentaire)	Mme NAKACH	Rue Jules-Ferry	01 64 80 44 84
Les Tilleuls élémentaire	Mme GODIN	43, Allée Voltaire	01 60 17 59 49
Les Noyers	Mme VRAC	Allée des Noyers	01 60 17 13 54

